

RENTRÉE DANS LES COLLÈGES DE LA MANCHE – ANNÉE 2024-2025

LE DÉPARTEMENT INVESTIT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Apprendre, découvrir, s'épanouir et réussir dans la Manche : le Département s'engage aux côtés des collégiens et se mobilise aussi pour accompagner l'offre éducative des établissements. Au titre des compétences obligatoires, le Département priorise son action sur trois domaines : le volet bâtementaire, l'aide au fonctionnement et le numérique éducatif.

Au-delà de ces champs d'intervention obligatoire, le Département de la Manche mène une action volontariste plus large, de manière à offrir aux collégiens de bonnes conditions de formation et d'épanouissement. Présentation de l'action du Département en faveur des collèges, des collégiens et de leurs familles.



La rentrée en chiffres :

→ La Manche totalise **52** collèges publics et **18** privés, **4** internats d'excellence, **32** sections sportives (dont 4 d'excellence sportive), **2** classes à horaires aménagés musique, et **4** orchestres en collège.

→ Au quotidien, **447** agents du Département travaillent dans les collèges publics sur les missions d'entretien des locaux, de maintenance des bâtiments, de restauration et d'hébergement.

→ A la rentrée 2024, près de **16 700** élèves répartis dans les 52 collèges publics et **5 900** élèves répartis dans les 18 collèges privés, ont fait leur rentrée.

→ Toutes actions cumulées, le budget en faveur des collèges publics et privés représente chaque année un montant total de **40** millions d'euros dont **11,2** millions d'euros cette année sont consacrés aux travaux dans les établissements publics.

→ A la rentrée 2023, **35** collèges publics accueillait **442 élèves en dispositif ULIS** (unité localisée pour l'inclusion scolaire) et **12** collèges publics accueillait **606 élèves en SEGPA** (section d'enseignement général et professionnel adapté). **4** collèges privés accueillait **52 élèves en dispositif ULIS**.

→ A la rentrée **2024**, **4 dispositifs ULIS supplémentaires** ouvrent dans les collèges publics des Provinces à Cherbourg-en-Cotentin, Montebourg, Cerisy-la-Salle et Saint-James.

→ A la rentrée 2023, le Département de la Manche comptait :

- 8 collèges publics de moins de 200 élèves,
- 18 entre 201 et 300 élèves,
- 16 entre 301 et 400 élèves,
- 5 entre 401 et 500 élèves,
- 5 entre 501 et 600 élèves.

Les deux tiers des collégiens publics étaient scolarisés dans un établissement qui comptait moins de 400 élèves.

LE DÉPARTEMENT AIDE LES COLLÈGES À FONCTIONNER

Toutes actions cumulées, 40 millions d'euros sont en moyenne consacrés chaque année aux collèges publics et privés, qu'il s'agisse de l'aide en fonctionnement via les dotations financières et les différentes subventions, la mise à disposition des agents techniques, les aides financières aux familles ou encore l'aide en investissement via les travaux sur le bâti scolaire, le mobilier, le matériel pédagogique, l'équipement numérique, l'accompagnement des projets pédagogiques...

447 agents techniques travaillent dans les collèges publics sur les missions d'entretien des locaux, de maintenance des bâtiments, de restauration et d'hébergement.

LE DÉPARTEMENT RÉNOVE LES COLLÈGES PUBLICS : DES BÂTIMENTS SÉCURISÉS, RÉNOVÉS POUR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL



Chaque année, le Département de la Manche entretient et rénove en profondeur les collèges dont il a la charge. Ses interventions ont pour but d'améliorer le confort des élèves et des équipes pédagogiques, d'adapter les locaux aux nouvelles normes éducatives et de rendre les bâtiments plus sûrs et fonctionnels.

Pour l'année 2024, le montant des travaux engagés par le Département s'élève à **11 215 274 € pour l'entretien et la rénovation de 44 collèges** :

- Aménagement et restructuration de locaux d'enseignement : **7 742 983 €** (6 collèges concernés);
- Aménagements liés à la sécurité, conformité, clos, couvert (toiture,

menuiseries) : **2 238 068 €** (35 collèges concernés) ;

- accessibilité des personnes handicapées : **766 502 €** (8 collèges concernés) ;
- Travaux de performance énergétique : **467 181 €** (7 collèges concernés).

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LES PROJETS PÉDAGOGIQUES À HAUTEUR DE 1 MILLION D'EUROS

Education artistique et culturelle, citoyenneté, sport, développement durable..., le Département, en lien avec les services départementaux de l'Education Nationale soutient et organise des actions éducatives à destination des collégiens :

→ soutien aux **170** parcours « avenir », « citoyen », « culture », « santé » financés dans les collèges pour un montant de **453 132,20 €** au titre de l'année scolaire 2024-2025 ;

→ soutien aux **32 sections sportives scolaires**, aux **2 classes à horaires aménagés** et aux **4 dispositifs d'orchestres à l'école** pour un montant de **187 492 €** au titre de l'année scolaire 2024-2025

→ des subventions pour des actions spécifiques: cadets de la sécurité civile, jeunes sapeurs-pompiers ; ...

→ des actions en faveur de l'orientation : prise en charge du transport vers les forums des métiers et visites des lycées et vers les événements « métiers en tournée » ; plateforme de stages pour les élèves de 3^e (<https://www.destination-metier.fr>) en partenariat avec l'agence régionale de l'orientation et des métiers (AROM) ; soutien à la création des mini-entreprises (entre 12 et 15 chaque année dans les collèges manchois) ;...

→ soutien à l'apprentissage du **savoir nager** par un financement des frais de transport vers les piscines et de l'accès aux bassins de natation pour les élèves de 6^{ème}.

→ incitation à l'écomobilité scolaire avec le programme **Moby** et des actions spécifiques

déployées dans les établissements dans le cadre du Plan vélo du Département.

→ sensibilisation à la **transition écologique** : réalisation avec Glénat Edition et distribution aux élèves de 5ème en octobre prochain, d'un « docu-mission » sur les changements côtiers d'expliquer à l'échelle du département, les risques littoraux, le dérèglement climatique et les enjeux de l'adaptation.

LE DÉPARTEMENT VEUT DU BON, DU BIO, DU LOCAL DANS L'ASSIETTE DES COLLÉGIENS

Les 52 collèges publics de la Manche fabriquent 2,5 millions de repas chaque année (environ 18 000 par jour) et dix-huit d'entre eux fournissent des repas aux écoliers.

Des documents de communication (affiches et dossier technique) seront distribués pour un affichage dans les locaux de restauration des collèges publics, un flyer sera diffusé via l'environnement numérique de travail auprès des familles pour affirmer les engagements de chacun (équipes de restauration, élèves et Département) dans cette démarche partagée du « bien manger ».



En complément, une « charte de la restauration scolaire » va être signée dans chaque collège pour engager chacun (élèves, équipes de restauration, Département) dans cette démarche du bien manger.

Soucieux de la santé des jeunes et de leur éducation au goût, le Département développe une restauration de qualité et de proximité dans les collèges :

- une **alimentation saine et équilibrée** qui propose du choix aux élèves, des produits de qualité et respectueux de l'environnement (la Loi Egalim impose à la restauration collective publique depuis le 1er janvier 2022, de proposer au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques) ;

Quelques chiffres : 100% des collèges publics proposent chaque jour au moins 80% de préparations fabriquées "maison" dans leurs menus dont 98% de pâtisseries élaborées « maison ». 98% des collèges publics proposent au moins une fois par semaine un menu végétarien avec un plat de résistance végétarien "maison". 68% des collèges publics proposent chaque semaine du pain bio sous différentes variantes.

- un **approvisionnement local** qui valorise l'agriculture de notre territoire. La plateforme numérique « saveurlocale-manche.fr » met en relation des producteurs avec les secrétaires généraux et cuisiniers des collèges pour faciliter l'approvisionnement local. Plus d'une centaine de producteurs, transformateurs ou distributeurs de proximité y sont référencés ;

Quelques chiffres : 98% des collèges publics proposent au moins 2 fois par semaine des légumes frais locaux en accompagnement du plat de résistance.

90% des collèges publics proposent au moins 1 produit ou 1 préparation bio ou bio local par repas.

- une sensibilisation à la **protection de l'environnement** par la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets (en application de la loi AGECE, le tri à la source des biodéchets devenue une obligation dans les collèges depuis le 1^{er} janvier 2024. Une formation sera mise en place à la mi-septembre à destination des agents de maintenance que le Département a désignés référents compostage au sein des collèges ;
- et une **démarche d'équité entre les familles** par la mise en place d'un tarif élève unique, quel que soit le collège public fréquenté.



Dans cette démarche de qualité de la restauration scolaire, l'harmonisation des tarifs à 3,30 € au 1^{er} septembre 2024 est un levier financier permettant aux établissements de consacrer davantage de moyens pour garantir le recours à des produits de qualité.

LE DÉPARTEMENT AIDE LES FAMILLES

Le Département attribue de longue date des bourses départementales en faveur des familles manchoises à faible revenu pour **faciliter l'accès à la cantine et à l'internat**.

D'un **montant de 40 €, 96 €, 153 € ou 230 €**, ces bourses visent à diminuer le coût des frais de pension et de demi-pension des collégiens et élèves des maisons familiales rurales de la Manche. La bourse est directement versée à

l'établissement scolaire qui la déduit des factures adressées à la famille. Au titre de l'année scolaire 2023-2024, 3 772 élèves ont bénéficié d'une bourse départementale pour un montant de 334 928 €.

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE SUR LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF À HAUTEUR DE 1,3 MILLION D'EUROS

En plus de la responsabilité des systèmes d'information et la **maintenance matérielle des équipements** des collèges publics (7 000 ordinateurs, 3 000 tablettes individuelles fournies aux enseignants), le Département accompagne l'évolution des pratiques pédagogiques : tablettes, imprimantes 3D, vidéoprojecteurs interactifs, robots, visualiseurs, équipements de webmedia, matériels adaptés, etc.

Par ailleurs, le Département finance l'accès à l'ENT (environnement numérique de travail) nommé l'éduc de Normandie (l-educdenormandie.fr) dans les collèges publics (même outil utilisé dans les cinq départements normands). L'ENT offre un ensemble de services numériques mis à disposition des élèves, des familles, des enseignants et de tous les membres de communauté éducative pour communiquer et échanger des contenus.

Le Département dote également les collèges privés en matériels informatiques (ordinateurs fixes et portables, tablettes, vidéoprojecteurs, visualiseurs, imprimantes 3D, webmedia, ...).

Projets notables en 2023/2024 :

- Dotation de **l'équipement socle pour les quatre nouveaux dispositifs ULIS**. Budget total 43 000 € ;
- Mise à disposition **d'un logiciel de gestion des stocks** (denrées et consommables) à destination des secrétaires généraux et des chefs de cuisine, pilotes à l'automne pour un déploiement début 2025. Budget 85 000 € sur 4 ans ;

- Fort avancement du projet **de reprise de la téléphonie** : 10 nouveaux établissements terminés en 2023, passant le total d'établissements migrés à 26. 12 nouveaux établissements sont en cours de migration en 2024. Les 15 restants seront migrés en 2025/2026.

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE L'ENGAGEMENT CITOYEN



Le CDJ est composé de 54 jeunes issus des classes de 5^{ème} et de 4^{ème} des collèges publics et privés, de 4^{ème} des maisons familiales et rurales et des lycées agricoles, ou encore de jeunes âgés de 12 à 15 ans issus d'établissements médico-sociaux (budget de 100 000€ pour une mandature de deux ans).

Le CDJ permet aux jeunes Manchois de s'impliquer dans la vie du territoire à travers des projets thématiques, de donner leur avis sur les politiques départementales, de découvrir le fonctionnement d'une institution locale, mais aussi d'acquérir des compétences (débattre, communiquer, argumenter...), et d'éveiller leur curiosité en s'ouvrant aux autres et au monde.

La 4^e promotion va s'engager sur la période 2024-2026. Les quatre commissions qui vont animer le travail des jeunes sont reconduites. Pour mémoire, la 3^e mandature (« Thomas Pesquet ») a vu l'aboutissement des projets suivants, en juin dernier :

- commission sport et avenir : « TCAdolescents », pour une mobilisation contre les troubles de conduite alimentaire ;
- commission culture et patrimoine : « 2^e vie des bunkers », pour mieux connaître les bunkers de la Manche ;
- commission bien vivre ensemble : « civgarete », pour lutter contre la propagation des mégots ;
- commission environnement et développement durable : « éco-self », pour développer les plats végétariens.

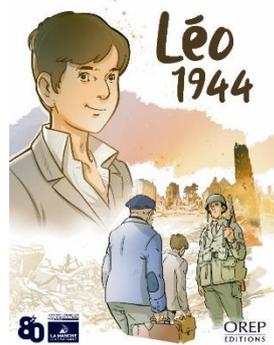
Place à la campagne de recrutement de la future promotion ! **Dépôt des candidatures entre le 14 octobre et le 12 novembre** ; session plénière d'installation : mercredi 18 décembre. Affiches et flyers seront distribués dans les établissements sur cette première quinzaine de septembre.



Et dans une dynamique de soutien à l'engagement des jeunes, le Département aide également financièrement les **sections de cadets de la sécurité civile** et de jeunes sapeurs-pompiers créés au sein des collèges publics et privés (12 sections de cadets dans 9 collèges et 2 collèges proposent des sections de JSP).

LE DÉPARTEMENT REMET UNE DOTATION AUX ÉLÈVES DE 6^E

À l'heure de la rentrée, ce sont environ 6 000 nouveaux élèves qui ont pris le chemin du collège.

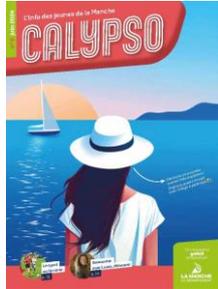


Comme à chaque rentrée scolaire, le Département offre aux collégiens faisant leur rentrée en 6^{ème} une dotation, distribuée par les conseillers départementaux sur leur canton. Cette année, sera distribué, dans les 70 collèges publics et privés le livre « Léo 1944 », roman publié par le Département de la Manche dans le cadre du 80^e anniversaire du Débarquement et de la Libération de la France et de l'Europe.

Léo est un personnage fictif qui s'adresse à la jeune génération d'aujourd'hui, 80 ans plus tard, grâce à un carnet de bord, un journal qu'il a tenu régulièrement au cours de l'année 1944. Son histoire est inventée mais elle est basée sur des faits réels qui se sont tous déroulés dans la Manche au cours de l'année 1944.

FOCUS SUR CALYPSO, LE MAGAZINE DES JEUNES MANCHOIS DE 11 À 15 ANS

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département a créé fin 2022 un magazine dédié aux Manchois de 11 à 15 ans.



Valoriser l'offre éducative des collèges, favoriser l'ouverture sur le monde des collégiens, participer à la découverte des médias et de leur fonctionnement, encourager la créativité des jeunes, communiquer

sur les missions jeunesse du Département, font partie des grands enjeux de la publication.

Pour cela, le Département s'est appuyé sur une démarche participative pour élaborer la publication. Ainsi, pour chaque numéro, un groupe de jeunes est associé à l'élaboration du magazine, à travers des comités éditoriaux délocalisés dans les établissements.

Un magazine disponible dans les collèges, mais pas que...

Porté par une mise en page colorée et dynamique, le magazine est avant tout un support qui se veut ludique, visuellement attractif, avec un ton détendu dans lequel les jeunes peuvent apprendre des choses. Décliné en 28 pages, il est publié avec une périodicité de trois numéros par an.

Calypso est distribué dans les collèges publics et privés du territoire, dans les Maisons Familiales Rurales (MFR), les instituts médico-éducatifs (IME), Instituts d'Education Motrice (IEM), Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) et dans le réseau jeunesse de la Manche (Bureau d'Information Jeunesse, Point Information Jeunes, Maisons des ados), les bibliothèques/médiathèques et centres médico-sociaux.

SPOT50 : LE PLEIN D'AVANTAGES POUR LES JEUNES MANCHOIS !

SPOT50 offre de nombreux avantages en direction des jeunes Manchois nés en 2010, 2011, 2012 et 2013. Au prix de 5€, il peut être utilisé chez près de 800 partenaires dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs : clubs sportifs, écoles d'art, piscines, expositions, spectacles, cinémas...



En 2023-2024, le dispositif a bénéficié à 11 358 jeunes, comptabilisé 828 partenaires et mobilisé un budget de plus de 320 000 € pour le Département.

Spot50 permet de bénéficier de :

- 25€ pour la pratique sportive (licence/adhésion dans un club, une association sportive scolaire...);
- 25€ pour la pratique artistique (inscription dans une école de musique, de danse, de chant, de théâtre...);
- 25€ pour les loisirs (achat d'une place de cinéma, festivals, spectacles, centres aquatiques, musées, parcs d'attraction...).